

**ADMINISTRATION COMMUNALE  
DE WOLUWÉ-SAINT-PIERRE  
Service de l'Urbanisme  
Avenue Charles Thielemans, 93**

**B – 1150 BRUXELLES**

V/réf. : EH/SJ – DB/s.2035 (corr. : M. E. Heymans)  
N/réf. : AVL/KD/WSP-2.83/s.359  
Annexe : /

Bruxelles, le

Messieurs,

Concerne : WOLUWE-SAINT-PIERRE – Avenue de Tervueren, 323.  
Remplacement des châssis de la façade à rue.

En réponse à votre lettre du 16 novembre 2004, réceptionnée le 17 novembre, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'en sa séance du 1<sup>er</sup> décembre 2004 et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis les remarques suivantes.

Suite à l'avis émis par la CRMS en sa séance du 9 juin 2004, une nouvelle demande est introduite portant sur le remplacement des châssis. La Commission prend acte que les châssis actuels en bois peint seront remplacés par de nouveaux châssis également en bois et peints en blanc.

Elle réitère toutefois sa remarque concernant la modification de la division des châssis (remplacement de la fenêtre unique oscillante par un double battant, avec conservation du dormant dans la partie inférieure du châssis) qui ne constitue pas une amélioration de la situation existante.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

J. DEGRYSE  
Président

C.C. : A.A.T.L. – D.M.S. ; A.A.T.L. – D.U.